

UFF ALLOCATION PRUDENCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANÇAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 mars 2025

Myria Asset
Management

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 70, avenue de l'Europe 92270 BOIS-COLOMBES
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Nanterre 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP 1400039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...	4
Autres informations	14
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « UFF ALLOCATION PRUDENCE »	15
Rapport certifié du commissaire aux comptes	27
Annexe SFDR article 8.....	82

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes relative sur les comptes annuels au 31 mars 2025**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 70, Avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 280 677 691,03 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12, place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : DELOITTE & ASSOCIÉS, représenté par Atsou DOH

6, place de la Pyramide - 92908 PARIS LA DEFENSE - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : oui

CODE ISIN :

- FR0014001HH2 ALLOCATION PRUDENCE M
- FR0014001HG4 ALLOCATION PRUDENCE A
- FR001400OYG7 ALLOCATION PRUDENCE N

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts A, à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts N et à €STR capitalisé + 1,50% pour les parts M, nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en œuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel peut être comparée la performance du FCP est €STR capitalisé quotidiennement. L'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux représentant la référence du prix de l'argent au jour le jour sur le marché interbancaire de la zone Euro.

L'€STR est l'acronyme de Euro Short-Term Rate (en français « taux en euro à court terme »). Ce dernier est calculé chaque matin et publié à 9h sur la base de données récupérées au plus tard à 7h. L'€STR repose sur les taux d'intérêt des emprunts en euros sans garantie, contractés au jour le jour par les établissements bancaires. Ces taux d'intérêt sont obtenus directement par la BCE dans le cadre de la collecte de données statistiques du marché monétaire.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

La gestion du FCP n'est pas corrélée à celle d'un indicateur de référence. L'indicateur de référence €STR capitalisé est un indicateur de comparaison a posteriori. Par conséquent, la performance du Fonds peut s'éloigner durablement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour atteindre son objectif, le gérant mettra en œuvre une gestion discrétionnaire et opportuniste entre les différentes classes d'actifs au travers d'une sélection d'OPC et ETFs respectant les critères d'éligibilité du Code monétaire et financier, de produits dérivés listés. Les OPC sous-jacents relèvent des articles 8 ou 9 du Règlement SFDR pour au moins 70% de l'actif net du fonds. Les stratégies sous-jacentes sont différentes et indépendantes les unes des autres.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

La stratégie de gestion consiste à construire, à travers une gestion active de l'allocation d'actifs, un portefeuille représentatif des anticipations de l'équipe de gestion sur les marchés financiers.

Le portefeuille sera géré de manière dynamique : il sera ajusté régulièrement en vue de s'adapter aux évolutions du marché et aux convictions de l'équipe de gestion, de sorte que son exposition aux différentes classes d'actifs pourra varier sensiblement dans le temps.

Le fonds n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies spécialisées sur les devises. L'acquisition d'OPC libellés dans une autre devise que l'euro fera le plus souvent l'objet d'une couverture du risque de change. Le FCP pourra par ailleurs présenter un risque de change indirect en raison de ses investissements dans des OPC dont la devise de comptabilité est l'euro mais qui sont exposés à un risque devise sous-jacent.

Le processus de gestion débute par la définition de l'allocation d'actifs du portefeuille.

Sur la base d'une analyse macro-économique approfondie et d'une étude des différents segments de marché, l'équipe de gestion détermine des scénarios d'évolution à court et moyen terme sur chacune des classes d'actifs et définit ainsi l'allocation d'actifs du portefeuille dans les limites présentées ci-dessus.

Au sein de chacune des différentes classes d'actifs, la société de gestion développe une analyse permettant de mettre en place une allocation spécifique (par thème, secteur, zone géographique, qualité de notation).

L'allocation entre les différentes stratégies au sein du Fonds est discrétionnaire, tout en étant encadrées par des limites prudentielles internes imposées en termes d'exposition, de sensibilité aux marchés.

L'allocation du portefeuille est ensuite complétée par une phase de sélection des gérants et de choix de titres.

Dans le cadre de la sélection d'OPC, l'expertise de MYRIA AM repose notamment sur sa capacité à identifier et sélectionner selon son appréciation, les meilleurs OPC sous-jacents afin de les assembler au sein d'un portefeuille mixte. Ce travail d'assemblage et de construction de portefeuille passe par une phase de recherche et de sélection très approfondie au sein d'un univers de plusieurs milliers d'OPC sous-jacents. L'équipe de gestion s'attachera à retenir des gérants ayant prouvé leur aptitude à générer de la performance à travers différents cycles de marchés.

Le choix des gérants sous-jacents s'opère selon un double processus :

- une approche quantitative dont l'objectif est d'identifier les gérants capables de générer un alpha significatif et récurrent. Celle-ci est fondée sur une série de filtres tels que l'encours minimum, l'ancienneté du fonds, l'estimation des expositions aux différentes classes d'actifs.

- des critères qualitatifs appréciés après avoir rencontré les différentes sociétés de gestion visant à valider l'expertise, l'originalité, la qualité et les risques des supports utilisés. Parmi les critères évalués, l'équipe de gestion contrôlera notamment le degré de transparence du fonds, la clarté et l'efficacité du processus de gestion, la cohérence entre l'objectif de gestion annoncé et l'objectif atteint, historique et compétence des équipes de gestion, stabilité de la structure de gestion, évaluation de l'environnement opérationnel et administratif de la structure de gestion.

L'allocation globale du portefeuille est la suivante :

- poche « actions » : l'exposition du FCP aux actions est limitée à 10% maximum de l'actif net du Fonds. Les investissements sont réalisés exclusivement via des parts ou actions d'OPC, des dérivés listés ou des ETF (trackers). Les investissements dans des entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5% de l'encours net du fonds.
- poche « taux » : les investissements seront exclusivement réalisés via des OPC et des produits dérivés simples. Le fonds est investi en obligations, titres de créances négociables et instruments du marché monétaire. L'investissement peut représenter de 80% jusqu'à 100% de l'actif du fonds. Les obligations éligibles sont principalement les obligations qui ont une notation, à l'achat, égale ou supérieure à « BBB -> » (catégorie « investment grade ») ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement à ces notations et privilégie sa propre analyse des OPCVM pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note et prendre ses décisions à l'achat, ou en cas de dégradation, afin de décider de les céder ou de les conserver. De manière accessoire (moins de 10% de l'actif du fonds), le fonds pourra détenir via la détention d'OPC, des obligations à caractère spéculatif (high yield) et des obligations convertibles.

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif, le fonds pourra avoir recours uniquement aux contrats financiers dérivés négociés sur des marchés réglementés (futures, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des devises, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques ou de s'exposer à des risques (taux, actions, change et crédit) ou à des composantes de ces risques (volatilité,...).

La trésorerie sera gérée via des OPC de type monétaire et monétaire court terme.

Le fonds n'a pas vocation à être emprunteur d'espèces. Néanmoins, une position débitrice ponctuelle peut exister en raison des opérations liées aux flux du FCP (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat) dans la limite de 10% de l'actif net du fonds.

L'exposition du fonds au marché des actions pourra fluctuer à hauteur de minimum 0% de l'actif net et maximum 10% de l'actif net.

INFORMATION RELATIVES AU RÈGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le Fonds promeut les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« règlement SFDR »). », mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimal en termes

d'alignement sur le « règlement Taxonomie » (règlement (UE) 2020/852 instaurant un cadre pour promouvoir les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Le pourcentage minimum d'investissements alignés sur la Taxonomie que le Fonds s'engage à atteindre est par conséquent de 0 %. Le principe de « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui tiennent compte des critères de l'Union européenne relatifs aux activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux

➤ **Risque de taux**

Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative de l'OPCVM.

Exemples :

- pour une sensibilité de -1, une hausse des taux de 1% se traduirait par une hausse de 1% du portefeuille ;
- pour une sensibilité de 4, une hausse des taux de 1% se traduirait par une baisse de 4% du portefeuille.

➤ **Risque actions**

Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. Les investissements en actions concernent les actions de grandes et moyennes capitalisations. Les investissements en actions de petites capitalisations sont limités à 5% de l'actif net du FCP.

➤ **Risque de crédit**

Le porteur est exposé au risque de défaillance d'un émetteur, mais ce risque est limité par la procédure de sélection des émetteurs décrite dans la partie « actifs » du prospectus.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion du FCP. Le portefeuille est susceptible d'être investi en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement en termes de transparence et de liquidité peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme**

L'utilisation des instruments financiers à terme peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

➤ **Risque de perte en capital**

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection ; il existe un risque que le capital investi ne soit pas intégralement restitué. Le porteur est averti que l'objectif de performance est donné à titre indicatif et ne peut en aucune manière constituer une obligation de résultat pour la société de gestion.

Risques accessoires

➤ **Risque lié aux investissements en actions de petites capitalisations**

Il s'agit d'un risque de faible liquidité des titres émis par les « petites capitalisations » c'est à dire celui de ne pas pouvoir vendre ou acheter des actions instantanément sur le marché ou que la vente se réalise à un prix inférieur au prix souhaité. Par ailleurs, le gérant peut être parfois confronté à une information parfois insuffisante sur ce type de valeurs (peu d'analyses financières concernant les sociétés caractérisées par une faible capitalisation).

➤ **Risque lié à la détention d'obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt, l'évolution du prix des actions sous-jacentes, l'évolution du prix des dérivés intégrés dans le FCP. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

➤ **Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (« High Yield »)**

Le Fonds pourra être amené à investir dans des titres de créances spéculatifs, (ou « High Yield ») qui ont un risque de défaillance plus élevé que les titres de la catégorie « Investment Grade ». En cas de baisse de ces titres, la valeur liquidative du Fonds pourra baisser.

➤ **Risque de change**

Il s'agit du risque de baisse des devises de cotation - hors euro - des instruments financiers sur lesquels est investi l'OPCVM par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En raison de sa stratégie d'investissement, le FCP est soumis à un risque de change modéré, le niveau d'exposition du portefeuille du FCP en titres dont la devise de cotation ou de valorisation n'est pas l'euro pouvant atteindre 5 % de l'actif net du FCP. Le gérant s'autorise, d'une façon discrétionnaire, à initier des opérations de couverture de change pour protéger le portefeuille d'un impact change.

➤ **Risques en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents

peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

➤ **GARANTIE OU PROTECTION**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP

➤ **Les actifs de l'OPCVM**

Afin de réaliser son objectif de gestion le FCP est investi en :

Actions

Néant en direct.

Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire

Néant en direct.

Parts et/ou actions d'OPC (jusqu'à 100% de l'actif net du FCP)

Le fonds pourra investir dans les limites réglementaires de 100% en parts ou actions d'OPCVM et dans la limite de 30% en, FIA de droit européen répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code Monétaire et financiers.

L'exposition du portefeuille aux principaux risques de marchés induite par les investissements en titres d'OPC résulte de la souscription :

- d'OPC principalement exposés en actions dans la limite de 10 % de son actif net. Les OPC éligibles sont investis sur toutes zones géographiques, tous styles de gestion, taille de capitalisation dont les petites capitalisations ou secteurs. L'exposition aux entreprises de petites tailles et dont la capitalisation boursière reste inférieure à 300 millions d'euros seront limités à 5 % de l'encours net du fonds. Le FCP ne pourra pas être exposé aux actions issues des marchés émergents.
- d'OPC principalement exposés en taux (titres de créances et instruments du marché monétaire) dans la limite de 100 % de son actif net. Les titres de créances et instruments du marché monétaire éligibles sont sur tous types de maturités, toutes qualités de signatures et toutes zones géographiques. L'exposition « taux » sera réalisée exclusivement via des parts ou actions d'OPC ou des produits dérivés simples. Les titres éligibles sont, lors de leur acquisition, les titres qui ont une notation minimale « BBB- » ou notation jugée équivalente par la société de gestion. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre -1 et +4.
- d'OPC à allocation variable (y compris de type absolute return) jusqu'à 20 % de son actif net. Ces OPC pourront notamment mettre en œuvre des stratégies de gestion alternative ou de performance absolue.

Le fonds ne pourra pas investir plus de 20 % de son actif net dans un même OPC.

La somme des expositions en FCP Actions, Obligations HY et Absolute Return et en tous types d'actifs qui constitueraient une source de performance potentielle élevée pour l'OPCVM ne peut être supérieure à 30 %.

➤ **Les instruments dérivés**

Dans un but de couverture de ses actifs et/ou de réalisation de son objectif de gestion, et dans la limite de 100% de son actif net, le Fonds pourra avoir recours aux contrats financiers négociés sur des marchés réglementés (futures listés, options listées). Dans ce cadre, le gérant pourra constituer une exposition (sans recherche de surexposition) ou une couverture synthétique sur des indices, des secteurs d'activité ou des zones géographiques. A ce titre, le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre certains risques (actions, taux, change et crédit) ou de s'exposer à des risques (actions, taux et crédit...).

Nature des marchés d'intervention

- ☒ Marchés réglementés
- ☒ Marchés organisés
- ☐ Marché de gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir, dans le but de d'exposition et de couverture du portefeuille

- ☒ Risque actions
- ☒ Risque taux
- ☒ Risque de crédit
- ☒ Risque de change uniquement en couverture

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

- ☒ Couverture
- ☒ Exposition

Nature des instruments utilisés

- ☒ Options listées et futures listés : sur actions, indices financiers, devises, taux
- ☒ Change à terme (couverture uniquement)

Stratégie d'utilisation des instruments dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

Le fonds pourra avoir recours à des instruments financiers à terme afin de réduire ou augmenter son exposition aux risques et investissements sous-jacents.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

➤ **Les titres intégrant des dérivés**

Néant en direct

➤ **Les dépôts**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas de dépôts.

➤ **Les emprunts d'espèces**

L'OPCVM pourra effectuer temporairement des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de son actif net, les opérations de prêt d'espèces étant par ailleurs prohibées.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Le fonds commun de placement n'effectuera pas opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

➤ **Contrats constituant des garanties financières**

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré ou les cessions temporaires de titres, le Fonds peut recevoir des garanties (appelées collatéral) ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie et de se prémunir d'un défaut des contreparties avec lesquelles ces opérations sont nouées.

Les garanties financières reçues sont constituées d'espèces ou de titres financiers. Le collatéral reçu dans le but de réduire le risque de contrepartie doit répondre entre autres aux critères de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs ainsi que de corrélation et de diversification. Ainsi, toute garantie financière reçue respecte les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent ;
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment ;

- Évaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit ;
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion ;
- Placement de garanties reçues en espèces : elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'État de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM /FIA monétaires ou monétaires court terme), soit investies en OPCVM/FIA monétaires ou monétaires court terme, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : l'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

17 mai 2024

Mise à jour frais courants (clôture d'exercice fin mars 2024) du DIC + Ajout dans le prospectus de la période d'observation concernant les commissions de surperformance.

2 septembre 2024

- Création de la part N code ISIN : FR001400OYG7

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

1^{er} juin 2025

- Changement du signataire chez Deloitte & Associés, Monsieur Atsou DOH à la place de Monsieur Olivier GALIENNE.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2024.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations de l'UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au

titre de l'exercice 2024, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2024 : 12, dont 9 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2024 : 1 506 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 1312 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 194 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 1243 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 263 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais de gestion

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement et autres services *	Actif net	Part M : 0,50% TTC maximum Part A : 1,05% TTC Part N : 1,05% TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1 % TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	La part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR capitalisé majorée de 1,50% pour la part M et majorée de 0,95% pour la part A et la part N

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

**** Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres :**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovaquie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovaquie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 31/03/2025 est de :

Pour la part M : 1,00%

Pour la part A : 1,55%

Pour la part N : 1,55%

Autres informations

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES EN PORTEFEUILLE

La société de gestion de portefeuille agit en toutes circonstances dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans le fonds.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal de l'engagement de l'OPCVM ne pourra dépasser une fois son actif net.

CRITÈRES ESG

Les informations sur les critères environnementaux, sociaux, et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement de cet OPCVM sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion : www.myria-am.com

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

LE POURCENTAGE D'EXPOSITION SOUS-JACENTE ATTEINTE AU TRAVERS DE L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS S'ÉLÈVE À :

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune exposition à des produits dérivés.

Principaux mouvements de UFF ALLOCATION PRUDENCE

Achats	
Nom	Montant en €
FR0000985558/Ofi Invest ISR Monet	23 252 427.60
LU1650487413/AMDI EUR GO 13Y AAC	15 726 660.40
LU2533810862/BNPP ESG EMU 13	14 995 817.89
LU0423949717/BNPP InstiCash EUR 3	25 261 048.78
FR0010389254/CM-AM Moneplus IC	25 730 213.65
FR0010613521/Hugau Obli 1-3 I	8 599 133.30
LU2696109565/BOND INVESTMENT OPPO	7 113 002.23
LU1585265819/TIKSHDUIAEUR	9 535 508.80
IE00BFZMJT78/NB-UL SH EB-EURIA	9 634 124.18
LU0992624949/SECUFWEURACC	9 185 970.00
LU0490769915/JAN HEND ABS RET IHC	6 011 747.00
IE00BD5CVC03/BNY MELLON GLB SHRTD	4 021 463.18
FR001400KTL5/KALI TRANS ECOLO	2 089 484.25

Ventes	
Nom	Montant en €
FR0010609115/LF TRESORERIE I	-30 647 009.78
LU0151325312/CANDRIAMB CO IEURC	-17 661 441.29
LU1287023003/Lyxor Euro Govt Bd 5	-3 436 816.85

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« UFF ALLOCATION PRUDENCE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA ASSET MANAGEMENT.

AVRIL 2024 - MARS 2025

avril 2024

En avril, les marchés financiers ont repris leur souffle, ployant sous l'effet de publication de chiffres d'inflation moins favorables que prévus. Ainsi, tous les grands indices, qu'ils soient actions ou obligataires ont affiché des performances négatives. Le mois a été animé par de nombreux événements politiques et géopolitiques. Ainsi, aux Etats-Unis, après des semaines d'atermoiements, le Congrès a voté un paquet de 61 milliards d'aides militaires à l'Ukraine, pour qu'elle puisse défendre son territoire contre l'agression des troupes de Vladimir Poutine. Au Proche-Orient, les Iraniens ont lancé une attaque de drones et de missiles contre Israël en représailles de la destruction non revendiquée d'un bâtiment annexe de l'ambassade d'Iran à Damas. Cette vengeance, annoncée bien avant son exécution, a été déjouée par une coalition entre Israël, les Etats-Unis, la France, l'Angleterre, la Jordanie, Les Emirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite. Après que les capitales européennes et américaine ont appelé à faire baisser les tensions pendant quelques jours, Israël s'est contenté de frappes chirurgicales sur le sol iranien, visant surtout à prouver aux Mollahs qu'il avait la capacité à venir les défier sur leur sol, distant d'environ 2000 kilomètres. Sur le front macro-économique, l'économie américaine affiche toujours une vigueur inattendue, avec un rythme mensuel supérieur à 175 000 créations d'emplois (ADP Employment Report) et même si la première estimation de la croissance du premier trimestre a été décevante (1.6% vs 2.5% anticipés). En revanche, l'inflation affiche toujours une progression supérieure à la cible de la Réserve fédérale américaine de plus de 1%, que ce soit pour l'indice des prix à la consommation ou celui excluant les éléments volatils comme l'alimentation ou l'énergie. En Europe en revanche, la croissance en berne et l'inflation revenant vers la cible des 2% annuels pourraient conduire la Banque centrale européenne à baisser son principal taux directeur dès le mois de juin, bien avant son homologue américaine. Sur le front micro-économique, les résultats des entreprises ont été accueillis de façon très tranchée par les investisseurs. Par exemple, si ceux de Google (+11%) ou de Philips (+30%) ont été salués, ceux de Meta (-11%) ou Stellantis (-10%) les ont largement refroidis, que ce soit sur les publications ou sur les prévisions. Dans ce contexte chahuté, on pourra noter l'excellente tenue des banques européennes, qui confirment leur retour en grâce avec une progression du secteur de plus de 3% après près de 15% de hausse le mois précédent, ou le secteur pétrolier qui bénéficie d'un prix du pétrole élevé, plus que jamais thermomètre des conflits au Proche-Orient. Dans ce contexte, les marchés actions des pays développés reculent tous de 2% à 4%, à l'exception notable de l'indice des petites capitalisations françaises en hausse de plus de 1% sur le mois. Les marchés obligataires subissent la remontée assez violente des rendements et affichent des performances négatives supérieures à 1%. Seul l'indice des emprunts spéculatifs à haut rendement s'affiche quasiment à l'équilibre en avril. Enfin, du côté des devises, l'euro perd plus de 1% face au billet vert mais gagne 3% face au Yen japonais.

mai 2024

En mai, les marchés financiers actions ont repris leur marche en avant, avec des disparités notables entre les tailles de capitalisation et les zones géographiques. Sur les marchés de taux, ce sont toujours les actifs les plus risqués qui bénéficient de la faveur des investisseurs. Au registre de la géopolitique, les élections européennes qui vont se dérouler entre le 6 et le 9 juin servent de caisses de résonance aux conflits en cours, que ce soit entre la Russie et l'Ukraine mais surtout entre le Hamas et Israël. Ainsi, ce sont trois pays européens, l'Espagne, l'Irlande et la Norvège, qui ont conjointement décidé de reconnaître officiellement l'Etat de Palestine, portant ainsi à 146 le nombre

de nations à le faire. Mais ces élections révèlent aussi les différences de stratégies économiques au sein des blocs occidentaux. Ainsi, le sujet de l'écoulement par la Chine de sa surproduction de véhicules fait l'objet de visions radicalement opposées de part et d'autre de l'Atlantique : lorsque les Etats-Unis quadruplent les droits de douane, les passant de 25% à 100 % de la valeur des véhicules importés, l'Europe s'interroge sur l'opportunité d'un passage de 10% à 20%, redoutant des mesures de rétorsion si elle a l'outrecuidance de passer à l'acte. Sur le front macro-économique, les statistiques économiques sont globalement ressorties en ligne avec les estimations des économistes et autres stratégestes de marché. Ainsi, il est désormais fort probable que la BCE entame son cycle de baisse des taux d'intérêt avant la Réserve Fédérale dès la prochaine réunion du 6 juin 2024. Mais les opérateurs pourraient attendre Christine Lagarde sur l'élaboration d'une stratégie de long terme et sur la projection d'un taux directeur cible. Peu de choses à mentionner du côté des résultats des entreprises si ce n'est ceux de la star incontestée des marchés financiers, à savoir NVIDIA, qui ont encore enflammé les marchés. Fort de résultats hors normes et dépassant toutes les attentes, la société spécialisée dans la fabrication de puces nécessaires au développement de l'intelligence artificielle générative affiche désormais une capitalisation boursière (2,8 billions de \$) supérieure à l'ensemble des 40 actions de l'indice CAC 40 (2,59 billions d'€). Dans ce contexte, les actions affichent des performances positives mais inégales, allant de 0% à plus de 10% selon les marchés. Ainsi, le CAC40 fait du surplace sur le mois mais affiche une performance supérieure à 1% si l'on tient compte des dividendes versés aux actionnaires. C'est également le cas de l'Eurostoxx 50 qui progresse de plus de 2% dividendes compris. Mais sur le Vieux Continent, la palme revient aux petites capitalisations qui se redressent de plus de 11% en France et de l'ordre de 7,5% en Europe. Aux Etats-Unis, sans surprise, le S&P 500 progresse de près de 5% en dollar quand le Nasdaq s'arroge lui près de 7%, tandis que les marchés émergents ne remontent que de quelques dixièmes de pourcent en dollar également. Les marchés obligataires gouvernementaux et de crédit « Investment Grade » font du surplace alors que les emprunts spéculatifs à haut rendement gagnent 1% sur le mois. Enfin, du côté des devises, l'euro reprend plus de 1,7% face au billet vert et plus de 1,4% face au Yen japonais.

juin 2024

Le mois de juin a été évidemment marqué par les élections européennes, et le psychodrame français qui en a résulté. En effet, entre le 6 et le 9 juin se sont déroulées les élections donnant lieu au renouvellement du parlement européen dans l'ensemble de l'Union. Alors que les résultats globaux ont fait état d'une assez bonne résistance des partis pro-européens et que les partis europhobes ou eurosceptiques progressaient à un rythme contenu, le vote des Français a entraîné des répercussions inédites. Constatant que sa majorité relative était désormais une faible minorité, et souhaitant probablement éviter un moment Hollande, le Président Macron a décidé de dissoudre l'Assemblée nationale dès le 9 juin au soir et de convoquer des élections législatives le 30 juin et le 7 juillet 2024. Ainsi, à partir de cette date, les marchés d'obligations et d'actions françaises ont commencé à dévisser : sur le mois, le CAC40 affiche une performance négative de -6,4%, le CAC Mid 60 -10,9% et le CAC Small -15,7% en tenant compte des dividendes versés. Par sympathie, la prime de risque obligataire demandée par les opérateurs pour financer la France s'est également largement tendue passant de 47 à 81 points de base sur le mois, comme le mesure l'écart des taux à 10 ans français et allemand. Ces performances exécrables ont été enregistrées alors que la campagne politique express faisait la part belle aux idées les plus dépensières et potentiellement les plus irréalistes dans un contexte budgétaire plus que contraint par la procédure pour déficit excessif lancée par la Commission européenne contre sept pays de l'UE dont ... la France. Dans ce contexte, la baisse des taux de 25 points de base décidée par la Banque centrale européenne est passée totalement inaperçue et n'a eu pour le moment aucun effet sur l'humeur des marchés financiers européens. Néanmoins, compte tenu des résultats du 1er tour des législatives françaises qui laissent à penser que le futur gouvernement français pourrait se contenter d'expédier les affaires courantes, les marchés européens devraient se calmer et retrouver un peu d'allant. Outre-Atlantique, le premier

débat qui a eu lieu le 27 juin dernier entre Joe Biden et Donald Trump a considérablement affaibli le Président sortant. Dès le lendemain, le New York Times, quotidien pourtant très bienveillant envers les Démocrates, s'inquiétait de savoir si Joe Biden était en pleine possession de toutes ses facultés mentales et demandait instamment qu'il se retire en faveur d'un autre candidat. Néanmoins, ce débat n'a eu que peu d'effet sur les marchés financiers américains qui ont vu les indices boursiers voler une nouvelle fois de record en record, portés par les espoirs de croissance pérenne suscités par l'intelligence artificielle. Le titre de première capitalisation boursière mondiale n'a pas cessé d'évoluer entre les 3 sociétés dépassant les 3 000 milliards de dollars de valorisation, à savoir Nvidia, Apple et Microsoft. En conclusion, les marchés européens ont largement pâti de la situation française, l'Eurotox 50 fléchissant de 1,75% et le MSCI Small Caps de plus de 3%. A contrario, les marchés américains ont continué d'afficher une forme insolente, le S&P 500 et le Nasdaq progressant respectivement de 3,6% et 6%. Enfin, sur le front des devises, l'Euro flanche de plus de 1% sur le mois face au dollar mais grignote encore 1% face au yen.

juillet 2024

Les situations politiques ont fait les unes de l'actualité en ce mois de juillet 2024. Ainsi, les répliques de la secousse sismique provoquée par la dissolution de l'Assemblée nationale en France ont eu pour point d'orgue les résultats du deuxième tour des élections législatives du 7 juillet dernier, qui se sont traduits par une représentation d'une France fracturée selon trois pôles bien distincts. Mais c'est le 13 juillet que les tensions politiques ont été à leur paroxysme avec la tentative d'assassinat du candidat à l'élection présidentielle américaine et ancien Président Donald J. Trump, dont il a miraculeusement réchappé. Depuis cette date, l'enchaînement des événements s'est accéléré puisque cet assassinat avorté a précipité la cote de popularité du candidat républicain à son sommet au détriment de celle de Joe Biden. Dès lors, chaque gaffe du Président sortant a été scrutée et il a été très rapidement lâché par l'ensemble des caciques du Parti Démocrate. Si bien que le 21 juillet, il n'a eu d'autre choix, à 81 ans, que de se désister en faveur de sa colistière Kamala Harris, qui deviendra probablement la candidate investie par le parti, dont l'emblème est un âne, lors de la convention qui se tiendra du 19 au 22 août 2024. Néanmoins, depuis le 26 juillet, toute cette actualité a été balayée par le début des Jeux Olympiques de Paris 2024 et la cérémonie d'ouverture qui a émerveillé plus d'un milliard de téléspectateurs. Ni la probable fraude électorale au Venezuela qui a vu la reconduction du Président Maduro à la tête du pays, ni le décès, le 31 juillet dernier, du chef du mouvement terroriste palestinien responsable du pogrom du 7 octobre 2023 dans une frappe attribuée à Israël en Iran ne résistent à la déferlante des JO. Sans surprise, au cours du mois, il y a eu beaucoup de volatilité sur les marchés financiers mais finalement, peu de changement au niveau des indices mondiaux : en Europe, les marchés progressent timidement d'un peu moins de 1%, avec un rebond notable de plus de 6% des petites capitalisations françaises qui s'étaient effondrées le mois dernier. Aux Etats-Unis, le S&P 500 fait du surplace alors que le Nasdaq, fortement pondéré en valeurs technologiques recule de moins de 1%, le titre star Nvidia perdant plus de 6% sur le mois. Et, du côté des pays émergents, on enregistre un léger recul de moins de 1%. Sur le front obligataire, tous les marchés progressent fortement avec une excellente performance des obligations d'Etat suivies par le crédit et le haut rendement. Enfin, sur le front des devises, l'Euro se redresse de 1% sur le mois face au dollar mais cède plus de 5% face au yen.

août 2024

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les marchés financiers affichent des performances positives en ce mois d'août 2024. En effet, alors que le marché des devises avait bien anticipé la légère hausse des taux de la Bank of Japan le 31 juillet dernier et avait complètement renversé le mouvement de baisse tendancielle du yen contre les devises euro et dollar, le marché des actions japonaises a connu un krach boursier d'une violence inouïe (-20%) sur les trois premiers jours du mois. Il est fort probable que les rares opérateurs encore présents devant leurs écrans ont probablement plus regardé les exploits sportifs des athlètes participants aux Jeux Olympiques de Paris 2024 que passé

leur temps à recalculer les probabilités de récession mondiale à la suite d'une micro-normalisation des taux directeurs du Japon (+0,15%), ce qui a laissé le champ libre pour que les mouvements baissiers soient exacerbés par l'absence de liquidité. C'est donc dans une ambiance assez délétère qu'août 2024 commençait. Cette volatilité a conduit un des adjoints de Kazuo Ueda, le Président de la Banque du Japon, à rassurer les marchés en stipulant que l'institution nippone ne toucherait plus à son taux directeur tant que les secousses boursières ne seront pas calmées. Aussi, dès le 6 août, les marchés actions ont complètement changé de fusil d'épaule et se sont concentrés sur le scénario classique d'aléa moral, partant du principe que les banquiers centraux seront toujours là pour prévenir un risque de krach boursier dévastateur pour l'économie mondiale. Avec des statistiques économiques en ligne avec les attentes, un symposium de Jackson Hole qui ouvre la voie à une diminution progressive des taux d'intérêt aux Etats-Unis et une inflation européenne qui franchit à la baisse la barre des 2% annuels, il n'en fallait pas moins pour que le mois s'achève sur une note positive. En Europe, le marché français ne pâtit vraiment plus de l'absence de Premier ministre mais ne progresse que de 1.3% alors que son équivalent européen reprend 1.8%. Aux USA, l'espoir de baisse des taux a pesé sur le dollar, ce qui a bénéficié aux actions : ainsi, le Nasdaq composite se redresse timidement de 0.65% alors que le S&P 500 affiche une performance de 2.4%. Enfin, au Japon, le Topix finit le mois sur une note négative de -2.9% en yen. Sur le front obligataire, les taux à 10ans n'évoluent que marginalement ce qui permet aux indices obligataires de légèrement progresser sur le mois également.

septembre 2024

Le mois de septembre a connu de nombreux rebondissements, qu'ils concernent la politique monétaire et budgétaire, la politique ou la géopolitique. Tout d'abord, on peut dire que les Banques centrales ont fait le show. En Europe, Christine Lagarde et la Banque centrale européenne ont poursuivi leur politique de normalisation des taux directeurs en abaissant de 0.6% le taux de refinancement et de 0.25% le taux de facilités de dépôt compte tenu des chiffres d'inflation qui ont franchement franchi à la baisse la fameuse barre des 2% annuels dans de nombreux pays européens. Quelques jours plus tard, le 18 septembre, c'est la Réserve fédérale américaine qui a enflammé les marchés avec une baisse de son principal taux directeur de 50 points de base. Jerome Powell a en effet pu arguer, que l'inflation étant sous contrôle aux Etats-Unis, la FED pouvait désormais se focaliser sur son deuxième mandat qui est l'emploi et l'inflation. Enfin, à partir du 24 septembre, les autorités chinoises ont annoncé toute une série de mesures destinée à soutenir l'économie. Ce package, d'un montant supérieur à 2 billions (ou 2 000 milliards) de yuans, concerne à la fois l'assouplissement de la politique monétaire, un soutien au marché immobilier via une réduction du taux des emprunts déjà souscrit assorti d'une baisse de l'acompte minimal qui baisse de 25 à 15% pour les logements secondaires, et une incitation à investir sur le marché des actions. Sur le front politique, la campagne présidentielle américaine entre dans la dernière ligne droite, avec des sondages qui ne parviennent pas véritablement à départager les deux impétrants dans les états clés ou « swing states ». Plus près de nous, la France s'est enfin dotée d'un gouvernement de coalition dont l'avenir est suspendu au dépôt d'une motion de censure qui serait promue par les forces extrêmes de l'assemblée, mais qui a eu pour mérite de contenir l'écartement des taux allemands et français. En Autriche, l'extrême-droite néonazie est arrivée largement en tête des élections législatives, sans toutefois pouvoir, a priori, former un gouvernement. Enfin, le mois de septembre a marqué un tournant dans le conflit qui oppose Israël aux proxies iraniens, puisqu'en dépit des nombreuses protestations internationales, le Premier ministre a donné l'ordre de déclencher une série d'attaques aussi massives qu'ingénieuses pour éradiquer le Hezbollah au Liban, avec bipeurs et talkies-walkies bourrés d'explosifs, raids aériens et incursions de troupes au sol. Dans ce contexte pour le moins agité, les marchés financiers affichent une nouvelle fois des performances positives : si l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 progressent de moins de 1%, les marchés américains dopés par la FED avancent de plus de 2% tandis que l'indice des marchés émergents bondit de plus de 6% en dollar, tiré par l'envolée du marché chinois de plus de 23% sur le mois. Du côté des obligations, les

emprunts d'états européens profitent à plein de la baisse des taux et progressent de plus de 2% en valeur sur le mois, tandis que le crédit catégorie investissement et le haut rendement s'apprécient respectivement de 1.2% et 0.9%. Aux USA, c'est le haut rendement qui surperforme les emprunts d'état (+1.6% vs +1.2%). Et sur le front des devises, l'euro reprend 0.8% au dollar américain mais fléchit d'environ 1% face au yen japonais.

octobre 2024

En octobre, les marchés ont essentiellement vibré au rythme de l'élection présidentielle américaine. Plus précisément, c'est le Trump Trade, ou pari sur la victoire du candidat républicain, qui a donné le tempo aux marchés, notamment obligataires. Mais tout d'abord, sur le front géopolitique, c'est encore et toujours le conflit israélo-iranien qui a capté l'attention de la communauté internationale. Deux semaines après l'attaque iranienne du 1er octobre, déjouée à la fois par les alliés de l'état hébreu et par le Dôme de fer, l'armée israélienne annonçait avoir abattu l'instigateur des massacres du 7 octobre, et enfonçait le clou quelques jours plus tard en envoyant son aviation pour détruire les défenses anti-aériennes de l'Iran. Sur le front politique, ce ne sont bien évidemment pas les attermoissements de l'Assemblée nationale française sur le budget 2025 qui ont permis aux marchés financiers d'avoir une certaine activité, mais bel et bien les sondages sur le résultat de l'élection américaine, bien que plus imprécis les uns que les autres compte-tenu du mode de scrutin. C'est surtout sur le front des taux d'intérêt que s'est déchaîné le Trump Trade, puisque la courbe des emprunts gouvernementaux américains s'est déplacée de 50 points de base à la hausse, le programme de l'ancien Président étant considéré comme très inflationniste, puisqu'anti-immigration et promettant des droits de douane prohibitifs sur les biens en provenance d'Europe mais surtout de Chine. Par ricochet et pour le deuxième mois consécutif, les cryptoactifs et en premier lieu le Bitcoin se sont envolés de plus de 9%. Enfin, en toute fin de mois, et comme s'ils pensaient être allés trop loin, les opérateurs ont quelque peu corrigé leurs anticipations, ce qui a provoqué des baisses soudaines sur les principaux indices boursiers. Ainsi, en Europe, le CAC 40 et l'Eurostoxx 50 affichent des baisses de plus de 3%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 ou le Nasdaq s'effritent de moins de 1%. Enfin, le MSCI Emerging Markets corrige lui de plus de 4% en dollars. Sans surprise, les indices obligataires baissent, de 2.5% aux USA et de moins de 1% en Europe. Enfin, l'euro baisse de plus de 2% face au dollar mais progresse de plus de 3% face au yen. Complément du fait des résultats des élections américaines : A l'heure où nous publions cette analyse, les résultats des élections américaines sont tombés et il s'avère que les Etats-Unis connaissent un véritable raz-de-marée républicain. En effet, le parti de l'Eléphant envoie non seulement Donald J. Trump à la Maison blanche, mais rafle également le Sénat et est en passe d'avoir la majorité à la Chambre des Représentants, ce qui constitue un Grand Chelem. Sans grande surprise, les marchés financiers saluent la fin de l'incertitude, et on peut dire que la séance boursière en Europe s'annonce sous les meilleurs auspices, puisque les indices sont en forte hausse ce 6 novembre au matin. De même, les futures sur indices américains s'enthousiasment pour la performance des Républicains et s'apprêtent à bondir de plus de 2%, tirés par Tesla, qui s'envolent de plus de 10% en préouverture, et dont le patron emblématique, Elon Musk, a été l'un des plus fervents soutiens du magnat de l'immobilier outre-Atlantique. Sur le front des taux d'intérêt, là encore, pas vraiment de surprise, puisque les marchés obligataires américains sont en passe de connaître leur pire séance de l'année, avec un 10 ans US qui prend plus de 15 points de base avec une pente qui s'amplifie, signe que les opérateurs pensent que le programme de Trump est très favorable à la croissance de l'économie. Parallèlement, Bitcoin a franchi sur l'annonce des résultats et pour la première fois de son histoire la barre des 75 000 \$ et les autres cryptoactifs sont à l'avenant. Enfin, le dollar américain s'envole dans les premiers échanges, puisqu'il monte de plus de 1,5% face à l'Euro et face au Yen.

novembre 2024

Le mois de novembre a été marqué par la fin du suspense américain avec l'élection triomphale de Donald Trump qui réalise le grand chelem, remportant également le Congrès. Ainsi, le Président élu aura les mains libres pour appliquer son programme et s'emploie, depuis le 6 novembre, à bâtir son gouvernement. Evidemment, un des premiers ministres nommés a été Elon Musk, le célèbre milliardaire créateur notamment de Tesla et de Space X, ayant mis à la disposition du Républicain la force de son réseau social X pendant la campagne. Le retour de Donald Trump aux affaires a déjà fait bouger de nombreuses lignes, notamment sur les conflits en cours. Ainsi, en Ukraine, le Président Zelensky a évoqué la possibilité d'un cessez-le-feu en échange d'une fixation des positions actuelles et d'une intégration de son pays dans l'Otan. C'est un changement de discours de la part du dirigeant ukrainien, ce dernier étant résolument opposé précédemment à toute partition de son pays, même si sa proposition a peu de chances d'aboutir. De même, sur le conflit israélo-iranien, on peut supposer que si la situation semble bloquée à Gaza du fait de la détention des otages, le changement à venir d'administration américaine a accéléré la signature d'un accord de cessez-le feu entre Israël et le Hezbollah présent au sud-Liban. Mais c'est sans nul doute sur le front financier que le retour aux affaires du désormais 45ème et 47ème Président des Etats-Unis s'est fait le plus ressentir. En effet, depuis le 6 novembre, les marchés actions outre-Atlantique ont tous franchi de nouveaux records avec le Dow Jones Industrial au-dessus des 45 000 points, le S&P 500 au-dessus des 6 000 points et le Nasdaq Composite au-dessus des 19 000 points. A contrario, son programme perçu comme inflationniste a conduit les opérateurs à réévaluer les taux d'intérêt aux Etats-Unis, le 10 ans se tendant jusqu'à 4,45% avant de refluer sous les 4,20% à la fin du mois, tandis que la pente de la courbe des taux, mesurée par l'écart entre le 2 ans et le 10 ans s'aplatissait à nouveau pour tendre vers 0. Ailleurs dans le monde, et notamment en Europe, le programme du Président Trump n'a pas fait que des heureux. Ainsi, la France pâtit toujours de la dissolution ratée, et le gouvernement de Michel Barnier paraît de plus en plus menacé par une motion de censure qui serait votée par une alliance antinomique du Nouveau Front Populaire et du Rassemblement National. Cette épée de Damoclès pèse largement sur la prime de risque de la signature France qui n'a pourtant pas été dégradée par les agences lesquelles ont toutes revues leur notation en novembre. Enfin, au chapitre de l'environnement, l'échec relatif de la COP 29 qui se tenait en Azerbaïdjan, pays producteur de pétrole, traduit l'incapacité du monde à tenir une trajectoire linéaire de décarbonation des économies. Dans ce contexte, les indices américains affichent tous de très fortes hausses, de l'ordre de +6% voire +11% pour le Russell 2000, tandis que les marchés européens sont globalement états, le CAC 40 étant même la lanterne rouge de la zone avec un recul de 1,5% environ. Sur le front obligataire, les indices ressortent tous en hausse, avec des performances comprises entre +0,5% et 2%, par exemple pour le Bloomberg Euro Aggregate. Enfin, l'euro recule de près de 3% contre le dollar et de plus de 4% contre le yen, pénalisé par l'instabilité politique française et dans une moindre mesure allemande, des élections législatives anticipées étant programmées en février prochain à la suite de l'éclatement de la coalition gouvernementale menée par Olaf Scholz.

décembre 2024

Décembre 2024 a été un mois sans grande tendance sur les marchés actions, qui ont pu sereinement digérer leurs excès de novembre, tandis que les produits de taux ont souvent corrigé à l'exception notable du haut rendement européen. Sur le plan politique, le mois a été marqué par le renversement du gouvernement de Michel Barnier après motion de censure. Il aura à peine tenu trois mois et se sera fracassé sur l'autel du budget 2025. C'est la seconde fois sous la Cinquième République qu'un gouvernement est renversé, mais c'est bien la première fois que le chef du gouvernement n'est pas reconduit dans ses fonctions par le Président. Et c'est désormais François Bayrou qui occupe ce siège qu'on peut qualifier d'éjectable, les trois blocs en présence au Palais Bourbon ne parvenant pas à s'entendre sur des réformes structurelles... Sur le plan géopolitique, nul doute que c'est la réouverture de la Cathédrale Notre-Dame de Paris, le 7 décembre dernier, qui remporte la mise, tant ont été commentées la présence ou l'absence de tel ou tel dirigeant. Mais, c'est sans conteste la rencontre

entre Donald Trump et Volodymyr Zelensky en préambule de la messe de réouverture qui aura marqué le plus les esprits, à défaut de l'Histoire pour le moment. Au Moyen-Orient, les répliques du séisme provoqué par les atrocités commises le 7 octobre 2023 en Israël par le Hamas, soutenu par l'Iran, n'en finissent pas de se faire sentir avec cette fois la chute de Bachar al-Assad en Syrie le 8 décembre dernier. En effet, Il aura fallu moins de deux semaines au nouvel homme fort du pays, Abou Mohammad al-Jolani, chef d'une coalition de groupes rebelles emmenés par le groupe islamiste sunnite radical Hayat Tahrir al-Sham (HTS) pour faire fuir le Boucher de Damas à Moscou. Sur le plan financier, on ne peut pas dire que les événements marquants de la fin d'année aient eu la moindre incidence sur l'humeur des marchés actions ou obligataires. Le changement de gouvernement français s'est même traduit par une réduction symbolique de l'écart de taux entre la France et l'Allemagne ! Seul le discours un peu musclé de Jerome Powell, qui a fait chuter les anticipations des taux en 2025, a pu enrayer quelques jours la progression du Nasdaq. Et ce même si, à l'instar de son homologue européenne six jours plus tôt, la Réserve fédérale américaine a baissé son principal taux directeur de 25 points de base lors du FOMC du 18 décembre. Dans ce contexte, 2024 s'achève sur des performances mensuelles contrastées, mais sur des progressions annuelles robustes. En Europe, le CAC 40 progresse ainsi en décembre de 2%, tout comme l'Eurostoxx 50, mais le Stoxx 600 baisse quant à lui de 0,6%, pâtissant de la faiblesse des marchés britannique et suisse. Aux Etats-Unis, le S&P500 corrige de plus de 2% sur le mois, tandis que le Nasdaq, largement pondéré en valeurs technologiques, s'apprécie encore de 0,5%. Sur l'année, on constatera à nouveau une surperformance des marchés américains, en hausse de 25 à 30%, alors que le CAC40 fait du surplace et que le DAX allemand affiche un gain proche de 20%. Côté obligataire, les mois se suivent et ne se ressemblent pas. Le taux à 10 ans américain reprend plus de 35 bps et termine l'année au-dessus du niveau psychologique de 4.50%. Son homologue français s'affiche tout près de son plus haut niveau de l'année à 3.20%, tandis que le Bund allemand s'établit à 2.37%. Sur l'année, les indices reflétant la performance des emprunts d'état et du crédit de catégorie investissement des pays développés progressent entre 1 et 3 % en devises locales, quand la performance des obligations à haut rendement est positive de plus de 8% en devises locales et de près de 15% pour les obligations à haut rendement émergentes en devises dures. Enfin, après un mois à nouveau en baisse de près de 2%, l'Euro recule de près de 6% sur l'année face au dollar, mais progresse de près de 5% face au Yen et de 1% face au franc suisse.

janvier 2025

L'année 2025 a démarré en trombe en janvier, avec le très fort rebond des marchés actions européens, qui ont semblé profiter de l'espoir de déréglementation, conséquence de l'arrivée effective au pouvoir de Donald Trump, mais également de valorisations attractives en relatif. En effet, sur le front politique et géopolitique, la tornade Trump est déjà à l'œuvre. Dans le conflit à Gaza, l'ancienne et nouvelle administrations américaines ont pu imposer un cessez-le-feu et un échange d'otages israéliens contre prisonniers palestiniens, toujours en vigueur actuellement. Dans le conflit russo-ukrainien, on a également assisté à un changement de ton des belligérants, Vladimir Poutine semblant ouvrir la porte à des négociations sans Volodymyr Zelensky pour le moment. Sur le front économique, le Président Trump a d'ores et déjà annoncé la hausse des droits de douane de 25% sur les biens en provenance du Mexique et du Canada, et de 10% seulement pour ceux en provenance de la Chine, actant probablement au passage que les deux premiers pays avaient permis au troisième de contourner les mesures protectionnistes mises en place lors de la première présidence Trump. C'est désormais vers l'Europe que l'attention se tourne, alors que l'administration américaine essaie avec un certain succès de la diviser pour mieux imposer ses exigences commerciales, comme en témoignent les marques d'amitiés dont jouit l'Italie et le désordre semé par Elon Musk en Allemagne en soutenant ouvertement le parti d'extrême-droite AfD. Mais en janvier, c'est sans nul doute l'Intelligence artificielle qui a encore mené la danse sur les marchés financiers. Nous passerons rapidement sur l'échec retentissant de l'IA française Lucie, mise hors ligne trois jours seulement après son lancement, pour parler de DeepSeek, l'IA chinoise qui pourrait disrupter l'hégémonie américaine

tant son coût semble incommensurablement moindre que ses concurrentes directes. Sa mise en ligne s'est traduite par des chutes historiques des titres phares du Nasdaq Nvidia et Broadcom qui finissent le mois en baisse de 11% et 4% respectivement. Plus proche de nous, en France, c'est la fronde des grands patrons, emmenés par Bernard Arnault, PDG de LVMH ayant assisté à la cérémonie d'investiture du Président américain, contre le projet de budget 2025 instaurant une surtaxe provisoire, que d'aucuns jugeront pérenne, sur les profits des entreprises faisant plus d'un milliard de chiffre d'affaires en France qui a déclenché les passions. Dans ce contexte, les marchés actions européens s'envolent de près de 8% pour le CAC et l'Eurostoxx 50 et même de près de 11% pour l'indice européen des actions bancaires, tandis qu'aux Etats-Unis, les performances sont bien moindres, le S&P 500 postant une hausse de 2,8% et le Nasdaq un gain de 1,6% en dollar. Les petites et moyennes capitalisations européennes sous-performent une nouvelle fois de près de 3% voire 5% alors que leurs homologues américaines font mieux que les valeurs du S&P 500. Du côté des marchés obligataires, peu de mouvements à noter sur les emprunts d'Etat, les 10 ans américain et français faisant quasiment du surplace tandis que le 10 ans allemand se tendait de 9 bps sous l'incertitude créée par les élections législatives du 23 février prochain. Enfin, l'euro fait jeu égal sur le mois avec le dollar, perd plus de 1% face au yen mais reprend plus de 1% face à la livre sterling.

février 2025

Rien n'arrête les marchés actions européens en ce début d'année 2025 ! Continuant sur leur lancée, l'ensemble des places financières du vieux continent ont confirmé leur bond en avant enregistré en janvier, faisant fi du contexte politique et géopolitique ambiant. Et c'est sans nul doute le show permanent américain emmené par son meneur de revue, à savoir Donald Trump, qui a saturé l'actualité encore ce mois-ci. Tout d'abord, le jeu de poker menteur au sujet des droits de douane sur les biens en provenance du Canada et du Mexique a pris fin et ce sont bien 25% de taxe qui seront appliqués dès le 4 mars sur certains produits. Dans la foulée, le Président a prévenu l'Europe qu'elle se verra infliger également des droits de douane de 25% ultérieurement. Dans tous les cas, le flou entourant les biens réellement taxés est vraiment épais. Du côté de ses lieutenants, on assiste aussi à un véritable festival. Tout d'abord, Elon Musk, dans son rôle de ministre de l'Efficacité gouvernementale, empiète largement sur celui du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis (ou ministre des Affaires étrangères), Marco Rubio, en invitant les Allemands à voter pour l'AFD sur son réseau social X. Grâce, entre autres, à cette caisse de résonance, le parti d'Extrême-droite réalise un score impressionnant de près de 21%, et s'adjuge un peu moins d'un quart des sièges du Bundestag. Et quand il ne tweete pas, Elon Musk s'affiche avec Javier Milei avec une tronçonneuse en main comme pour se faire adouber par l'économiste argentin. Pour le moment, le bilan de ses coupes budgétaires est très mince mais sa brutalité vis-à-vis des fonctionnaires américains pourrait en conduire un certain nombre à démissionner. L'autre acolyte de Donald Trump, JD Vance, n'est pas en reste. Invité à s'exprimer lors de la Conférence de Munich sur la Sécurité, le Vice-Président s'est lancé dans une diatribe hors sol sur le fait que la plus grande menace qui plane sur l'Europe n'est « ni la Russie ni la Chine », mais « le renoncement à certaines de ses valeurs les plus fondamentales », comme la liberté d'expression... Enfin, l'apothéose a été atteinte dans le Bureau Ovalé le 28 février lors de la visite de Volodymyr Zelensky à Washington. Ce dernier est tombé dans une embuscade, diffusée en direct à la télévision, et visant à le contraindre de signer un accord-cadre pour l'exploitation des minerais au profit des Etats-Unis, et ce, après avoir été qualifié de dictateur par Donald Trump deux semaines auparavant. Malgré la morve des deux américains, qui se sont cru dans une émission de télé-réalité, c'est bien le Président ukrainien qui a eu, pour le moment, l'avantage en claquant la porte avant la conclusion de l'accord. Sans surprise, les résultats des sociétés qui ont publié en février sont presque passés inaperçus, si ce ne sont ceux de Nvidia qui ont plutôt rassuré les marchés après l'épisode Deepseek du mois dernier. Dans ce contexte de crise géopolitique, les marchés financiers mondiaux ont eu des comportements contrastés. Comme expliqué en introduction, les marchés actions européens ont connu des progressions comprises entre 2% et 4%, tirés notamment par les secteurs

de la finance et de l'alimentation. Aux Etats-Unis, les marchés semblent de moins en moins convaincus par les gesticulations de la nouvelle administration comme le prouvent à nouveau les contre-performances du S&P et du Nasdaq qui perdent respectivement 1,3% et 4% sur le mois. Et c'est sans compter sur la déroute du Bitcoin qui s'effondre de plus de 17% en février, perdant une grande partie des gains emmagasinés à la suite de la victoire de Donald Trump. Sur le front des taux d'intérêts, l'incertitude sur l'impact des mesures de rétorsion économique poussent les investisseurs vers les valeurs refuge et les principaux indices obligataires progressent sur le mois. Enfin, l'Euro reste stable face au dollar mais baisse à nouveau de près de 3% face au yen.

mars 2025

Le mois de mars 2025 a été très difficile pour les marchés financiers, qui ont tous lourdement chuté principalement du fait du comportement erratique de l'administration Trump sur des sujets aussi divers qu'interdépendants, comme les droits de douane ou la géopolitique. Le Trump Show s'était terminé le mois dernier sur l'humiliation de Volodymyr Zelensky dans le bureau ovale, pris en étau entre le Président et le Vice-Président le sommant d'accepter un accord sur l'exploitation des matières premières en guise de paiement de l'aide militaire américaine. Patatras, un mois plus tard et après avoir tenté de faire revenir Vladimir Poutine dans le cercle des nations respectables, c'est le même Donald Trump qui affirme être très fâché contre le Président russe et le menace de droits de douane sur le pétrole s'il n'accélère pas le processus de désescalade en Ukraine. Sur le front du commerce mondial, ce sont encore et toujours les menaces de droits de douane sur les principaux partenaires des Etats-Unis avec une sorte de nouvelle fête nationale le 2 avril prochain, dénommée pompeusement « Libération Day ». Ceci correspond non seulement à l'annonce d'une salve de tarifs tous azimuts visant à rééquilibrer la balance commerciale américaine, mais également à l'annonce de « droits de douane réciproques » visant à rééquilibrer les échanges mondiaux. Mais déterminer un droit de douane par bien et par pays relève d'une tâche titanesque qui conduirait probablement les Etats-Unis à se tirer une balle dans le pied, avec un effet négatif sur la croissance et sur l'inflation. Et c'est le flou de la mise en œuvre de ces mesures coercitives pour le Commerce mondial qui explique la prudence de la Réserve fédérale américaine, qui a une nouvelle fois laissé ses principaux taux directeurs inchangés. A contrario, en Europe, le chemin semble tout tracé. La Banque centrale européenne a de nouveau baissé son taux directeur d'un quart de point à 2.50%, tandis que l'Allemagne, dans un retournement politique historique, a annoncé un plan d'investissement dans la défense et les infrastructures de l'ordre de 1000 milliards d'euros sur 10 ans. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont connu des fortunes diverses. Sans surprise, en Europe, les taux se sont fortement tendus à l'annonce du plan de Friedrich Merz, de l'ordre de 30 bps sur le mois. En revanche, aux Etats-Unis, les errements de la politique américaine font remonter les craintes d'une récession, ce qui favorise les valeurs refuges, dont l'obligation à 10 ans dont le rendement reste stable. Sur le front des marchés actions, c'est une sorte de capitulation qui s'est jouée aux Etats-Unis, avec une baisse très prononcée du Nasdaq de plus de 8%, tandis que le S&P500 chutait de 5.6%. En Europe, les indices ont un peu mieux résisté, avec des baisses légèrement inférieures à 4%, compensées par un secteur de la défense en grande forme, qui progresse de 12% sur le mois et de 45% sur le trimestre. Enfin, l'Euro progresse de plus de 4% face au dollar et de près de 4% face au Yen.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 mars 2025, le fonds a réalisé une performance de

Pour la part M : 3,78%

Pour la part A : 3,20% contre +3,43% pour son indice de référence.

Pour la part N: pas de performances affichées car cette part a moins d'un an d'existence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

UFF ALLOCATION PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

UFF ALLOCATION PRUDENCE

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
MYRIA AM

32, avenue d'Iena
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP UFF ALLOCATION PRUDENCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif UFF ALLOCATION PRUDENCE constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Atsou DOH

Atsou DOH

UFF ALLOCATION PRUDENCE

COMPTES ANNUELS 31/03/2025

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	198 815 698,67
OPCVM	196 792 606,18
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	2 023 092,49
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	0,00
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	198 815 698,67
Créances et comptes d'ajustement actifs	0,00
Comptes financiers	1 795 532,55
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 795 532,55
Total de l'actif I+II	200 611 231,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	193 422 339,64
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	6 217 199,00
Capitaux propres I	199 639 538,64
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	199 639 538,64
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	0,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	0,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	970 270,76
Concours bancaires	1 421,82
Sous-total autres passifs IV	971 692,58
Total Passifs : I+II+III+IV	200 611 231,22

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	43 808,21
Sous-total produits sur opérations financières	43 808,21
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-19 010,31
Sous-total charges sur opérations financières	-19 010,31
Total revenus financiers nets (A)	24 797,90
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-1 420 875,84
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 420 875,84
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-1 396 077,94
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-612 227,64
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-2 008 305,58
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	3 297 708,92
Frais de transactions externes et frais de cession	-14 840,43
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	3 282 868,49
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	1 966 272,48
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	5 249 140,97

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 377 436,93
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-2 321,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 375 115,37
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	601 248,24
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	2 976 363,61
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	6 217 199,00

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts A, à €STR capitalisé + 0,95% pour les parts N et à €STR capitalisé + 1.50% pour les parts M , nette des frais de gestion réels, par le biais d'une gestion discrétionnaire mise en Tmuvre sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligations, actions, obligations convertibles) et sur toutes les zones géographiques à travers des investissements en organismes de placement collectif (OPC) et produits dérivés listés.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	148 357 198,24	118 555 816,86	102 513 239,28	199 639 538,64
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A en EUR				
Actif net	133 370 118,71	105 551 013,69	93 008 390,24	191 132 044,10
Nombre de titres	135 160,9539	110 256,1347	94 012,2227	187 197,1922
Valeur liquidative unitaire	986,75	957,32	989,32	1 021,01
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,05	-32,60	6,60	26,94
Capitalisation unitaire sur revenu	-11,23	-10,36	-9,93	-10,51
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M en EUR				
Actif net	14 987 079,53	13 004 803,17	9 504 849,04	7 397 153,75
Nombre de titres	15 104,0000	13 435,0000	9 450,0000	7 086,7402
Valeur liquidative unitaire	992,25	967,97	1 005,80	1 043,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	6,01	-32,88	6,70	27,46
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,42	-5,19	-4,70	-5,01
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N en EUR				
Actif net	0,00	0,00	0,00	1 110 340,79
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	10 955,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	101,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,90
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,47

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion). Dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % de l'actif net dans des OPCVM de droit français ou étranger, des FIA de droit français ou des FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union européenne, ou des fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger, mention du niveau maximal des frais et commissions indirects ;
- Les commissions de mouvement. Le barème des commissions de mouvement devant figurer dans le prospectus devra préciser notamment :
- Les assiettes retenues sur :
 - les transactions,
 - les opérations sur titres,
 - les autres opérations,
- Les taux ou montants applicables à ces différentes assiettes (par mesure de simplification, les OPCVM ont la possibilité de mentionner un taux maximum, pour l'ensemble des instruments),
- Les clés de répartition entre les différents acteurs ;
- La commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés mensuellement.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème Toutes catégories de parts
Frais de gestion financière et Frais de fonctionnement at autres services *	Actif net	Part M : 0,50% TTC maximum Part A : 1,05 TTC maximum Part N : 1,05% TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	1 % TTC
Prestataires percevant des commissions de mouvement 100% Dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 10 euros à 150 euros HT selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification cidessous**).
Commissions de surperformance	Actif net	La part variable des frais de gestion représentera 10 % TTC maximum de la différence, si elle est positive, entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR capitalisé majorée de 1,50% pour la part M et majorée de 0,95% pour la part A et la part N

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 5 blocs de frais évoqués ci-dessus et doivent dans ce cas être mentionnés ci-après :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.

*Conformément à la Position-recommandation AMF DOC-2011-05, sont inclus dans les « frais de fonctionnement et autres services », les frais suivants :

- Les frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Les frais d'information clients et distributeurs
- Les frais des données
- Les frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Les frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

**** Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres :**

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée, sur la durée de l'exercice comptable (période d'observation), selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPC.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 10% TTC représente la différence entre l'actif des parts M, A et N avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'€STR +1,50% pour la part M, à celle de l'€STR +0,95% pour la part N et celle de l'€STR+0,95% pour la part A sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que les parts M et A (ci-après l'« Actif de référence »).

En cas de sous-performance des parts M, N et A par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée seulement si les conditions suivantes sont réunies :

À compter de l'exercice ouvert le 1er avril 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	Capitalisation	Capitalisation
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	102 513 239,28
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	153 410 365,90
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-60 545 972,46
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-1 396 077,94
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	3 282 868,49
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 375 115,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	199 639 538,64

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A		
Parts souscrites durant l'exercice	150 037,0448	151 666 330,53
Parts rachetées durant l'exercice	-56 852,0753	-57 498 714,49
Solde net des souscriptions/rachats	93 184,9695	94 167 616,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	187 197,1922	
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M		
Parts souscrites durant l'exercice	621,5000	634 445,33
Parts rachetées durant l'exercice	-2 984,7598	-3 047 257,97
Solde net des souscriptions/rachats	-2 363,2598	-2 412 812,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 086,7402	
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N		
Parts souscrites durant l'exercice	10 955,0000	1 109 590,04
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10 955,0000	1 109 590,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 955,0000	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
UFF ALLOCATION PRUDENCE A FR0014001HG4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	191 132 044,10	187 197,1922	1 021,01
UFF ALLOCATION PRUDENCE M FR0014001HH2	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 397 153,75	7 086,7402	1 043,80
UFF ALLOCATION PRUDENCE N FR001400OYG7	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 110 340,79	10 955,0000	101,35

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 795,53	0,00	0,00	0,00	1 795,53
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1,42	0,00	0,00	0,00	-1,42
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	1 794,11

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	[3 - 6 mois] (*)	[6 - 12 mois] (*)	[1 - 3 ans] (*)	[3 - 5 ans] (*)	[5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 795,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-1,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 794,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 CHF +/-	Devise 3 GBP +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,98	-0,44	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-0,98	-0,44	0,03	0,00	0,00

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 13Y UCITS ETF ACC	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	25 175 114,62
LU1287023003	MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 5-7Y (DR	Amundi Asset Management	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	4 185 527,04
LU2533810862	BNPP EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1 3Y UEC	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	24 142 693,55
LU0423949717	BNP Paribas InstiCash EUR 3M Standard VNAV I Cap	BNP PARIBAS LUXEMBOURG	Fonds / Monétaire	Luxembourg	EUR	19 973 307,98
IE00BD5CVC03	BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC	BNY MELLON GLOBAL MANAGEMENT LTD	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	4 001 769,56
LU1932489690	CARMIGNAC PTF CREDIT F C	Carmignac Gestion	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	7 131 665,20
LU0992624949	CARMIGNAC PTF SECURITE FW EUR ACC	Carmignac Gestion	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	12 919 704,16
FR0010389254	CM-AM Moneplus IC	CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Fonds / Monétaire	France	EUR	19 747 469,65
FR0010613521	Hugau Obli 1-3 I	HUGAU GESTION SAS	Fonds / Obligations	France	EUR	14 164 174,44
LU0490769915	JANUS HENDERSON ABSOLUTE RETURN FUND IHC	JANUS HENDERSON INVESTORS EUROPE S.A.	Fonds / MFS volatility arbitrage	Luxembourg	EUR	10 112 848,56
FR001400KTL5	KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	MYRIA ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	2 023 092,49
IE00BFZMJT78	NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	NEUBERGER BERMAN ASSET MANAGEMENT IR	Fonds / Obligations	Irlande	EUR	14 149 966,28
FR0000985558	Ofi Invest ISR Monetaire CT C	OFI INVEST PROVISOIRE	Fonds / Monétaire court terme	France	EUR	19 914 316,46
LU2696109565	BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	QUAERO CAPITAL FUNDS (LUX) SICAV - CHINA	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	7 040 029,68
LU1585265819	TIKEHAU SHORT DURATION I-Acc-EUR	TIKEHAU IM	Fonds / Obligations	Luxembourg	EUR	14 134 019,00
Total						198 815 698,67

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
Total des créances		0,00
Dettes		
	Rachats à payer	831 419,60
	Frais de gestion fixe	138 851,16
Total des dettes		970 270,76
Total des créances et des dettes		-970 270,76

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 378 409,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	40 738,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 728,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 023 092,49
	FR001400KTL5	KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	2 023 092,49
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 023 092,49

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-2 008 305,58
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	-2 008 305,58
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-2 008 305,58

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-1 967 521,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-1 967 521,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-1 967 521,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-1 967 521,82
Total	-1 967 521,82
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-35 568,89
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-35 568,89
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-35 568,89
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-35 568,89
Total	-35 568,89
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	-5 214,87
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-5 214,87
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	-5 214,87
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-5 214,87
Total	-5 214,87
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 249 140,97
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	5 249 140,97
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 249 140,97

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	5 044 588,35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	5 044 588,35
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	5 044 588,35
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	5 044 588,35
Total	5 044 588,35
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	194 647,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	194 647,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	194 647,46
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	194 647,46
Total	194 647,46
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 905,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 905,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 905,16
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	9 905,16
Total	9 905,16
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			198 815 698,67	99,59
OPCVM			196 792 606,18	98,58
Gestion collective			196 792 606,18	98,58
AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 13Y UCITS ETF ACC	EUR	200 176	25 175 114,62	12,62
BNP Paribas InstiCash EUR 3M Standard VNAV I Cap	EUR	184 626,9063	19 973 307,98	10,00
BNPP EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1 3Y UEC	EUR	2 272 446	24 142 693,55	12,09
BNY MELLON GLOBAL SHORT-DATED HIGH YIELD BOND FUND EUR W ACC	EUR	3 185 615	4 001 769,56	2,00
BOND INVESTMENT OPPORTUNITY X EUR CAP	EUR	6 381	7 040 029,68	3,53
CARMIGNAC PTF CREDIT F C	EUR	48 070	7 131 665,20	3,57
CARMIGNAC PTF SECURITE FW EUR ACC	EUR	109 156	12 919 704,16	6,47
CM-AM Moneplus IC	EUR	31	19 747 469,65	9,89
Hugau Obli 1-3 I	EUR	9 066	14 164 174,44	7,09
JANUS HENDERSON ABSOLUTE RETURN FUND IHC	EUR	1 196 716	10 112 848,56	5,07
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 5-7Y (DR	EUR	26 748	4 185 527,04	2,10
NEUBERG BRM UL SH ET EB EUR IA	EUR	123 322	14 149 966,28	7,09
Ofi Invest ISR Monétaire CT C	EUR	8 321	19 914 316,46	9,98
TIKEHAU SHORT DURATION I-Acc-EUR	EUR	100 598	14 134 019,00	7,08
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne			2 023 092,49	1,01
Gestion collective			2 023 092,49	1,01
KALINA TRANSITION ECOLOGIQUE	EUR	2 022	2 023 092,49	1,01
Total			198 815 698,67	99,59

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	198 815 698,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 795 532,55
Autres passifs (-)	-971 692,58
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	199 639 538,64

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE A	EUR	187 197,1922	1 021,01
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE M	EUR	7 086,7402	1 043,80
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE N	EUR	10 955,0000	101,35

UFF ALLOCATION PRUDENCE

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	101 956 048,18	115 257 647,18
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	101 956 048,18	115 105 979,53
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	101 956 048,18	115 105 979,53
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	151 667,65
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	151 667,65
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	156 286,29
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	156 286,29
COMPTES FINANCIERS	1 401 009,15	4 082 909,82
Liquidités	1 401 009,15	4 082 909,82
TOTAL DE L'ACTIF	103 357 057,33	119 496 843,29

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	102 807 582,07	123 805 961,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	683 845,23	-4 037 046,19
Résultat de l'exercice (a,b)	-978 188,02	-1 213 098,08
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	102 513 239,28	118 555 816,86
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	105 767,84
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	105 767,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	105 767,84
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	78 896,70	101 907,57
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	78 896,70	101 907,57
COMPTES FINANCIERS	764 921,35	733 351,02
Concours bancaires courants	764 921,35	733 351,02
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	103 357 057,33	119 496 843,29

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0623	0,00	1 320 910,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3300	0,00	252 430,43
DJ EURO STOXX 50 06/2023 PUT 3850	0,00	1 035 612,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
RF EURCHF 0623	0,00	2 118 677,19
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	57 469,40	12 143,05
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	57 469,40	12 143,05
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	38 971,09	63 563,48
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	38 971,09	63 563,48
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	18 498,31	-51 420,43
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 135 738,20	1 186 266,54
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-1 117 239,89	-1 237 686,97
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	139 051,87	24 588,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-978 188,02	-1 213 098,08

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014001HG4 - Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A : Taux de frais maximum de 1,05% TTC

FR0014001HH2 - Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	118 555 816,86	148 357 198,24
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	37 058 552,35	36 305 567,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-56 893 056,55	-61 258 414,91
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 634 103,19	265 028,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-805 670,61	-4 001 728,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	64 153,03	2 703 959,41
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-225 536,75	-2 871 189,81
Frais de transactions	-19 282,59	-67 280,51
Différences de change	-10 224,83	65 523,36
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 164 303,72	470 917,23
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 134 617,13</i>	<i>-1 029 686,59</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 029 686,59</i>	<i>1 500 603,82</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	107 321,35	-176 077,10
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>-107 321,35</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>107 321,35</i>	<i>-68 755,75</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 117 239,89	-1 237 686,97
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	102 513 239,28	118 555 816,86

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 401 009,15	1,37
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	764 921,35	0,75
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 401 009,15	1,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	764 921,35	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	27 690,40	0,03	24 084,46	0,02
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	389 488,72	0,38	375 432,63	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	78 767,38
	Frais de gestion variable	129,32
TOTAL DES DETTES		78 896,70
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-78 896,70

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	38 304,5816	36 755 490,32
Parts rachetées durant l'exercice	-54 548,4936	-52 692 296,42
Solde net des souscriptions/rachats	-16 243,9120	-15 936 806,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	94 012,2227	
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M		
Parts souscrites durant l'exercice	303,0000	303 062,03
Parts rachetées durant l'exercice	-4 288,0000	-4 200 760,13
Solde net des souscriptions/rachats	-3 985,0000	-3 897 698,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 450,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 082 462,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,05
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	53 275,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-978 188,02	-1 213 098,08
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-978 188,02	-1 213 098,08

	28/03/2024	31/03/2023
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-933 683,63	-1 143 327,20
Total	-933 683,63	-1 143 327,20

	28/03/2024	31/03/2023
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-44 504,39	-69 770,88
Total	-44 504,39	-69 770,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	683 845,23	-4 037 046,19
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	683 845,23	-4 037 046,19

	28/03/2024	31/03/2023
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	620 514,29	-3 595 256,10
Total	620 514,29	-3 595 256,10

	28/03/2024	31/03/2023
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	63 330,94	-441 790,09
Total	63 330,94	-441 790,09

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	148 357 198,24	118 555 816,86	102 513 239,28
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A en EUR			
Actif net	133 370 118,71	105 551 013,69	93 008 390,24
Nombre de titres	135 160,9539	110 256,1347	94 012,2227
Valeur liquidative unitaire	986,75	957,32	989,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,05	-32,60	6,60
Capitalisation unitaire sur résultat	-11,23	-10,36	-9,93
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M en EUR			
Actif net	14 987 079,53	13 004 803,17	9 504 849,04
Nombre de titres	15 104,0000	13 435,0000	9 450,0000
Valeur liquidative unitaire	992,25	967,97	1 005,80
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,01	-32,88	6,70
Capitalisation unitaire sur résultat	-5,42	-5,19	-4,70

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
CM CIC MONEPLUS IC	EUR	17,5	10 760 764,70	10,50
HUGAU OBLI 1-3 PART C 3DEC	EUR	3 681	5 439 376,89	5,30
LA FRANCAISE TRESORERIE I	EUR	102	11 399 231,34	11,13
TOTAL FRANCE			27 599 372,93	26,93
IRLANDE				
Neuberger Berman Euro Short Term Enhanced Cash Fund I EUR Ac	EUR	62 914	6 795 970,28	6,63
TOTAL IRLANDE			6 795 970,28	6,63
LUXEMBOURG				
BNP INSTICASH EUR GOV I C	EUR	97 752,9651	10 205 106,52	9,95
BNPP EASY JPM ESG EMU GOVERNMENT BOND IG 1 3Y UEC	EUR	989 528	10 124 355,73	9,88
CANDRIAM BONDS CREDIT OPPORTUNITIES I EUR ACC	EUR	27 452	6 638 442,64	6,47
CARMIGNAC PORTFOLIO SECURITE F EUR C	EUR	54 000	6 092 280,00	5,94
CARMIGNAC PTF UNCONSTRA CREDIT F EUR C	EUR	46 701	6 425 123,58	6,27
GARTMORE-UK ABS RET-I	EUR	472 716	3 798 745,78	3,71
LYXOR ETF EUROMTS 5-7Y INVESTMENT GRADE	EUR	47 627	7 262 093,52	7,08
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 1-3Y (DR	EUR	85 288	10 331 634,80	10,08
TIKEHAU SHORT DURATION I	EUR	49 880	6 682 922,40	6,52
TOTAL LUXEMBOURG			67 560 704,97	65,90
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			101 956 048,18	99,46
TOTAL Organismes de placement collectif			101 956 048,18	99,46
Dettes			-78 896,70	-0,08
Comptes financiers			636 087,80	0,62
Actif net			102 513 239,28	100,00

Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part A	EUR	94 012,2227	989,32
Parts UFF ALLOCATION PRUDENCE Part M	EUR	9 450,0000	1 005,80

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: **UFF ALLOCATION PRUDENCE M**
 Identifiant d'entité juridique :969500SRJA6BBQSO1Q95

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La gestion du fonds UFF Allocation Prudence (ci-après le « Fonds ») a été discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des OPC sous-jacents. Le Fonds a donc promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant au minimum à 70% dans des OPC relevant des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.

UFF Allocation Prudence, étant un fonds de fonds, son approche est tributaire des approches ESG des sous-jacents et n'en fait pas la synthèse en transparence.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les indicateurs de durabilité

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Compte tenu du fait qu'UFF Allocation Prudence est un fonds de fonds, il ne prend pas en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. En effet, les différents sous-jacents ont chacun leur approche et elles ne sont pas forcément conciliables simplement.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

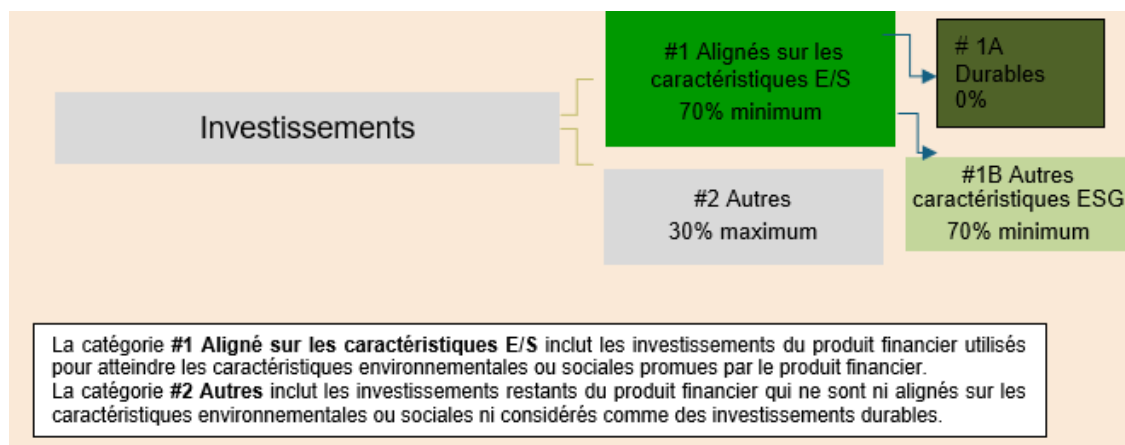
Investissements les plus importants	Article	% d'actifs
Lyxor Euro Gov Bond 1-3Y	SFDR 6	12,58%
Bnpp Easy Esg Emu Ig 1-3	SFDR 8	12,03%
BNP Paribas InstiCash EUR 3M Standard - Part IC EUR	SFDR 8	9,98%
OFI Invest ISR Monetaire CT C	SFDR 8	9,95%
CM-AM MONEPLUS - Part IC	SFDR 8	9,87%
Hugau Obli 1-3	SFDR 8	7,08%
Neuberger Berman Ultra Short Term Euro Bond - Part I	SFDR 8	7,07%
Tikehau Short Duration Fund - Action I- Acc	SFDR 8	7,07%
Carmignac Portfolio Sécurité F EUR Acc (Clean Share)	SFDR 8	6,46%
Gartmore SICAV United Kingdom Absolute Return Fund Class I Instit Euro (UCIT)	SFDR 8	5,06%



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- *Quelle était l'allocation des actifs ?*



- **#1 Aligné avec les caractéristiques E/S** : les OPC intégrant des critères ESG représentent au moins 70% des titres en portefeuille
- **#2 Autres** : Dans la limite de 30% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des OPC ne disposant pas d'un score ESG.
- La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** couvre exclusivement des investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans cette catégorie, le FCP ne s'engage pas à réaliser des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- **Au 31 mars 2025, le fonds a 80.1%** de son actif net constitué d'investissements contribuant au minimum à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés sur les caractéristiques E/S**), c'est-à-dire relevant des articles 8 ou 9 du règlement SFDR.
- Le fonds a donc 19.9% de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres** constitués très majoritairement d'OPC qui relèvent toujours de l'article 6 SFDR.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Compte tenu du fait qu'UFF Allocation Prudence est un fonds de fonds, nous avons une vision partielle des secteurs économiques dans lesquels les investissements sont réalisés.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable compte tenu de la stratégie du fonds

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

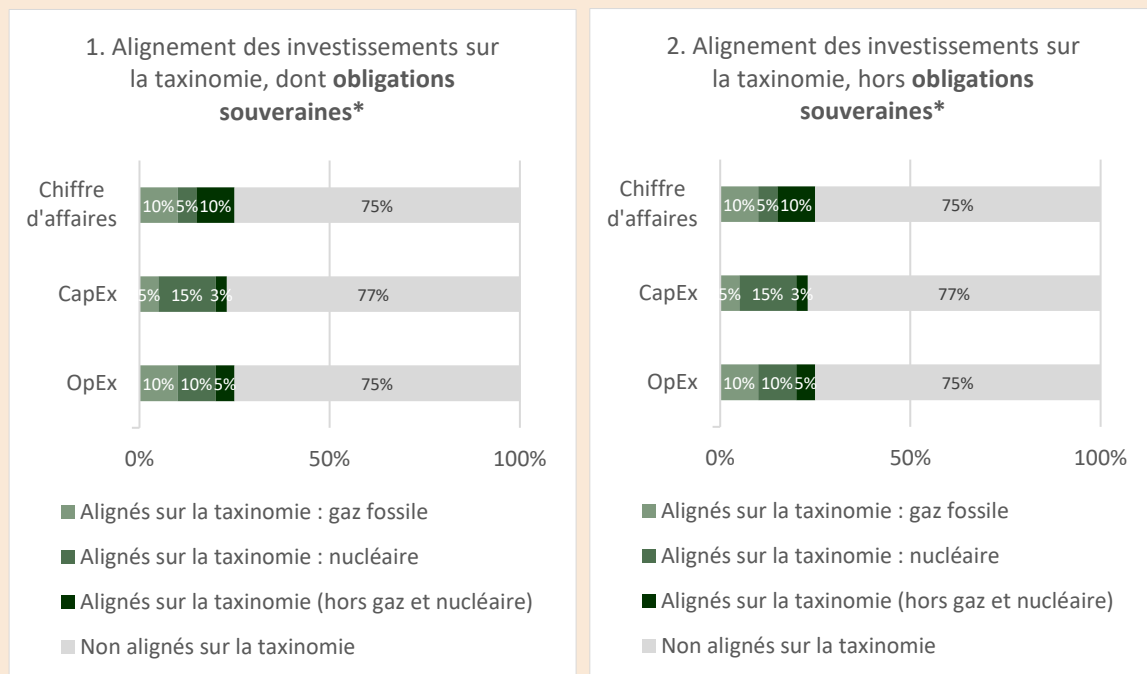
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente x% des investissements totaux.

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Fonds n'a pas réalisé d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui représentent moins de 30% du portefeuille (19.9%), ont consisté en des fonds qui relèvent de l'article 6 du règlement SFDR. Ces fonds entrent dans la construction d'UFF Allocation Prudence pour viser de dépasser son objectif de performance.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale consistent principalement à investir dans des fonds relevant des articles 8 et 9 du règlement SFDR.

Chaque fonds sous-jacent fait l'objet d'une due diligence visant à comprendre non seulement le processus de gestion financière mais également la méthodologie ESG des gérants et de la société de gestion du sous-jacent, ainsi que les systèmes de gestion des risques financiers et extra-financiers implémentés.

Aussi, pour au minimum 70% des sous-jacents qui composent le portefeuille, nous avons la description des méthodologies ESG de chacun, étant entendu qu'elles sont très difficilement conciliables.

Néanmoins, nous pouvons être confiants sur le fait que des politiques d'exclusions sectorielles et normatives sont implémentées dans les stratégies gérées en Europe avec une approche Best-in-Class ou Best-in-Universe pour les fonds les plus en pointe sur l'intégration des critères extra-financiers dans leur processus de gestion.

Pour ce qui est des fonds gérés en dehors du sol européen, nous constatons que le « Best Effort » est très souvent privilégié.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable